Trente-quatrième Année. -- N° 172 — UN NUMERO : 15 CENTIMES. — VENDREDI 21 JUIN 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX LE 20 JUIN 1889

LES PROCÉDÉS
DE LA POLITIQUE ACTUELLE

S'il était besoin de démontrer que les intérêts les plus sacrés du pays, que la dignité de la nation, la sécurité du sol ne sont, dans l'esprit de nos gouvernants, que des préoccupations secondaires, subordonnées aux terreurs qui hantent l'esprit d'une Chambre expirante, la séance tenue lundi au Palais-Bourbon constituerait une preuve sans réplique. Etre réélu, c'est non seulement la grande affaire, mais l'affaire unique, celle qui prime toutes les considérations de patriotisme et d'honneur dans l'âme de nos hommes publics.

Pour atteindre ce but, tout parait licite. Tromper le pays, lui donner l'illusion de la force alors que, les dangers le menaçant de toutes parts, son organisation militaire n'est pas complète et son organisation maritime est défectueuse ; nier les nécessités budgétaires afin de laisser croire aux électeurs que l'on a ménagé les ressources de la nation, tandis qu'on les a jetées au vent : tels sont les procédés que la Chambre des députés et le ministère érigent décidément en système de gouvernement.

Il faut de l'argent pour la marine. Tout le monde est d'accord sur ce point. Mais personne ne veut demander cet argent. Arriver à une fin de législature avec un budget en déficit, c'est une imprudence que personne ne tient à commettre. L'on se met d'accord en convenant que les dépenses dont il s'agit seront effectuées aussitôt après les élections par voie d'ouverture de crédits supplémentaires. C'est déclarer cyniquement que l'on se moque de l'électeur, une fois son vote acquis.

Si cela ne s'appelle point mentir, c'est que, dans les périodes de gouvernement par des assemblées politiques, les mots de la langue française perdent leur signification.

L'électeur, assurément, paiera lorsqu'il aura voté. Après les élections d'octobre, la Chambre nouvelle sera obligée d'effectuer le grand emprunt de liquidation que l'on *déclarait nécessaire il y a trois ans et qui est devenu tout à fait urgent.*

La dette flottante atteint, en effet, un total formidable. Il faudra la consolider. Les intérêts à payer aux rentiers s'en accroitront dans une proportion relativement très lourde, soit d'une centaine de millions. Ces centaines de millions sortiront inévitablement de la poche des contribuables.

Ceux-ci donc devraient réfléchir avant de voter, et il nous semble bien qu'ils n'y manqueront pas. Le mouvement de dégoût qu'inspirent aux honnêtes gens les procédés de la politique actuelle se généralise de jour en jour.

M. Constans, qui est ministre de l'intérieur, peut le nier, mais il le sait.

La France a décidément assez du jacobinisme. Le résultat de la lutte qu'une poignée de sectaires infatués a engagée contre le sentiment public ne nous parait donc pas douteux. L'ordre renaîtra sous les auspices d'hommes nouveaux qui prépareront les revanches de l'honneur, de la probité, de la liberté, de la justice.

Toutefois, quel spectacle nous donnent les maîtres du jour, ces hommes qui ne comprennent la politique que comme un assaut livré par leurs appétits de jouissances et d'arbitraire aux éléments constitutifs de la prospérité sociale ! Ils sont coupables, ils sont criminels. Le seul bienfait que le pays puisse attendre d'eux serait d'abréger l'agonie de leur tyrannie détestable. La France entière leur crie : Allez-vous-en !

Ils resteront pourtant jusqu'à la dernière minute. Pauvre pays et triste temps!

LES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

Nous avons publié la conversation de notre confrère Théodore Cahu avec le général Boulanger. Les organes opportuniste, qui veulent à tout prix salir l'uniforme d'un ancien ministre de la guerre, se répandent depuis en explications plus embarrassées les unes que les autres.

Le général Boulanger répondant, à ses accusateurs, avait dit :

« Lorsque, aux approches de l'incident Schœbelé, je fus informé par notre service de renseignements des intentions hostiles de l'empire d'Allemagne, je songeai à préparer nos forces, de suite, sans retard, pour pouvoir répondre à toute agression. »

Et le *Temps* avait répliqué par la note officielle suivante :

« M. Boulanger dit : « A la veille de l'incident Schnœbelé. » Or, l'incident Schnœbelé est du 20 avril 1887 : « et c'est en septembre 1886 (sept mois auparavant) » que son administration se serait occupée de l'équipement sommaire (achat de blouses et képis) d'une centaine de mille hommes (M. Boulanger dit tantôt 600,000 et tantôt 900,000) appartenant à notre armée de seconde ligne et dont l'état-major général avait assuré l'encadrement. « Ajoutons-même que ces blouses n'auraient pas été utilisables, vu l'exiguité de leurs dimensions. »

Puis, le lendemain :

« Que vient-on donc nous raconter avec cette histoire d'armes diponibles et mises au fur et à mesure à la disposition des troupes de seconde ligne ? Il est vrai qu'un armement sommaire réservé à ces troupes, dont l'uniforme devait consister « en un képi, un pantalon et une blouse de toile ». Excellent équipement de campagne, en vérité ! »

Le *Temps* donnait donc trois démentis au général :

« *C'est en septembre 1886*, sept mois avant l'incident Schnœbelé que le général Boulanger se serait occupé de l'équipement de la réserve de la territoriale.

» 2. L'équipement devait consister en... un pantalon et une blouse *de toile*, « excellent équipement de campagne, en vérité, » ajoutait l'organe officieux.

» 3. Les blousses, comme dit le *Temps*, « n'auraient pas été utilisables, vu l'exiguité de leurs dimensions. »

Mais voici qu'aujourd'hui le *Temps* vient de biffer successivement deux de ces trois démentis ; la *Presse* enregistre avec joie ces ratures inconscientes.

Le *Temps* répond d'abord au premier point :

« Le 31 janvier 1887, c'est-à-dire deux mois avant l'incident Schnœbelé, que personne ne prévoyait alors M. Boulanger, sur un « rapport adressé au président Grévy », s'est fait autoriser à passer un marché de gré à gré pour la fourniture de 170,000 « blouses de laine » destinées à l'armée territoriale. »

C'est donc bien « aux approches de l'incident Schnœbelé », comme l'a dit le général, que la commande a été faite ; c'est le *31 janvier 1887* et non pas en *décembre 1886*, comme l'organe ferryste le disait deux jours avant.

Sur le second point, nouveau démenti spontané du *Temps*. Le général Boulanger « s'est fait autoriser, dit le *Temps* d'aujourd'hui, à passer un marché pour des blouses de laine ».

Ce n'étaient donc prs « les pantalons et les blouses de toile » dont parlait d'abord *le Temps*.

Sur le troisième point, la *Presse* a sa réponse toute prête, en attendant qu'un troisième démenti du *Temps* vienne la corroborer :

« Enfin, sur le troisième point, nous répondrons aux officieux qui se prêtent à une bien triste besogne, *que les vêtements en question ne pouvaient pas être* inutilisables, « vu l'exiguité de leurs dimensions », puisque ces vêtements étaient ce qu'on a appelé la « blouse-vareuse », dont on a demandé l'application à toute l'armée française, justement parce qu'elle permet d'habiller toutes les tailles avec un petit nombre de modèles, et au besoin avec un modèle unique.

» Ajoutons que les « blouses-vareuses » étaient en drap gris, ce qui est bien de la laine en effet, mais au même titre que les vêtements en laine de nos soldats, c'est-à-dire les pantalons, les capotes, les tuniques, etc. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette polémique déplaisante et dont, avec un peu de tact, le gouvernement et la Haute-Cour auraient pu épargner le scandale au pays et à l'étranger.

SECRET D'ETAT

M. R. de Lavallée, du *Soleil*, pose aujourd'hui une question qu'il eût probablement gardée pour lui, si ses amis— dont beaucoup sont aussi les nôtres — détenaient le pouvoir.

Il s'agit de l'équipement secret de l'armée territoriale et des mystérieux débours occasionnés par cette opération au début de l'année 1887. Evidemment, notre confrère ne conteste au général Boulanger ni le droit absolu qu'il avait d'accomplir un tel acte, ni la parfaite légalité de sa conduite. Il est d'ailleurs des cas où, suivant une parole célèbre, il faut sortir de la légalité pour rentrer dans le droit— ou dans la raison. L'Allemagne nous menaçait ; il fallait armer et équiper l'arrière-ban de notre armée ; le ministre de la guerre n'avait qu'à consulter son patriotisme et qu'à en conférer avec le président de la République, sans plus se soucier des Chambres que Richelieu du Parlement ou Napoléon du Corps Législatif.

Mais M. de Lavallée demande pourquoi cette mesure a été soustraite pendant plus de deux ans au contrôle des Chambres et du public. A notre avis, il faudrait plutôt regretter qu'elle n'ait pas échappé plus longtemps à la curiosité des badauds, qu'ils logent au Palais-Bourbon ou autre part.

C'est parce qu'il ne laisse plus de place aux *secrets d'Etat*, dont la nécessité nous éblouit, en ce siècle bavard, c'est parce qu'il livre tout le mécanisme du gouvernement aux disputes de l'agora, que le parlementarisme se meurt.

LA HAUTE-COUR

Paris, 19 juin. — On lit dans la *France* :

« Une importante conférence a eu lieu, ce matin, à onze heures, dans le cabinet de M. Banaston, procureur de la République.

» A cette réunion assistaient M. Lozé, préfet de police, et M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires.

» Attendons-nous donc à de nouvelles perquisitions. »

Paris, 19 juin. — Un rédacteur du *Paris* a eu, ce matin, avec M. Léon Renault, sénateur, une conversation dont nous extrayons les passages suivants :

« Il est faux, nous a-t-il dit, que j'aie reçu de mon collègue M. Trarieux la lettre dont le journal de M. Le Hérissé publie le texte.

» Il est également faux que mon fils ait écrit, ou se dispose à écrire à M. Trarieux la seconde dont on se flatte de reproduire les termes.

» Dès que M. Trarieux sera de retour, je m'expliquerai très nettement sur toute cette affaire et l'on verra bien que le moindre doute ne pourra subsister contre mon honorable collègue.

» Mais je dois par courtoisie attendre son arrivée avant de répondre aux racontars de la presse boulangiste.

» Mon fils, lui, n'était pas tenu à la même réserve ; on lui attribue des propos inexacts, des lettres qu'il n'a jamais écrites; il était donc naturel qu'il protestât.

» Voici la rectification qu'il adresse à M. Le Hérissé :

« Cher Monsieur,

» Les propos, un peu irréfléchis d'ailleurs, que j'ai tenus, et qui ont amené l'article que la *Cocarde* a publié hier soir, ont été singulièrement exagérés et inexactement rapportés.

» Je ne me doutais pas de l'interprétation qui pourrait leur être donnée et je remplis un devoir en rétablissant la vérité.

» Jamais mon père n'a reçu de M. Trarieux une lettre semblable à celle qui a été publiée par la *Cocarde*.

» Quant à la lettre que j'aurais adressée à M. Trarieux, et dont un résumé se rencontre dans un grand nombre de journaux parus ce matin, je la désavoue formellement, n'ayant rien écrit à M. Trarieux.

» Je vous prie, cher Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans la *Cocarde* de ce soir, et je vous prie de croire à mes meilleurs et affectueux sentiments. » Signé : Eugène RENAULT. »

» D'autre part, la *Cocarde* publie le fac-simile de la carte adressée au général Boulanger par M. Léon Renault fils.

» La *Cocarde* accompagne cette publication des explications suivantes, en réponse à la lettre d'aujourd'hui de M. Léon Renault fils, que nous publions plus haut :

« Cette carte a été remise à notre directeur, M. Le Hérissé, par M. Eugène-Léon Renault lui-même.

» C'est aussi de M. Eugène-Léon Renault que nous avons tenu tous les autres détails que nous avons publiés sur le détournement de pièces commis par M. Trarieux.

» Nous devons dire que la lettre, attribuée par nous à M. Trarieux, n'est qu'un à peu près, ainsi que nous l'avons dit.

» Si nous n'avions pas eu copie du texte exact de la lettre écrite par M. Trarieux à M. Léon Renauld père c'est que celui-ci a conservé cette lettre par devers lui et a refusé, après en avoir donné connaissance à son fils, de la livrer à la publicité.

» Quant à la lettre écrite par M. Eugène-Léon Renault à M. Trarieux, M. Le Hérissé en a eu connaissance, hier, par une communication de M. Eugène-Léon lui-même.

» Nous n'en avons pas le texte exact; celui qui a été publié ce matin par certains journaux est apocryphe.

» Qu'il nous suffise de dire que dans cette lettre, que notre directeur a eue, M. Eugène-Léon Renault retournait à M. Trarieux la carte en question et traitait, comme il convient, la parole de justice de la Haute-Cour à laquelle son honorable père n'a pas voulu s'associer. »

Paris, 19 juin. — On lit dans la *Cocarde :*

« A moins de circonstances exceptionnelles, c'est seulement samedi que notre directeur déposera sa demande d'interpellation.

» Il faut attendre, en effet; et voir, avant d'interpeller, si M. le garde des sceaux saura appliquer la loi au sénateur en question.

» Il est impossible que Thévenet et Q. de Beaurepaire puissent ignorer les articles 173, 254 et 255 du Code pénal.

» Nous sommes à leur entière disposition pour fournir tous renseignements qui pourront leur être utiles. »

A propos de l'incident Trarieux, M. Charles Laurent écrit dans le *Paris :*

« Il est évident que ce n'est pas la peine d'avoir une sentinelle, baïonnette au canon, pour garder nuit et jour les papiers de la Haute-Cour, si les membres eux-mêmes de ce tribunal s'arrogent le droit de distraire des dossiers les pièces qui pourraient chagriner leurs amis et connaissances. »

Paris, 19 juin. — L'incident Trarieux-Renault menace de se compliquer singulièrement du fait de M. Eugène-Léon Renault.

Le jeune boulangiste a adressé, en effet, ce soir, à M. Le Hérissé, la lettre suivante :

« Paris, 19 juin.

» Cher Monsieur,

» Les journaux du soir, en publiant la lettre que je vous ai adressée, ce matin, en ont tiré des conclusions que je tiens à rectifier immédiatement.

» Je n'ai jamais entendu mettre en doute, quant au fond, le récit très exact de l'incident Trarieux, tel qu'il a été publié dans la *Cocarde* de ce jour.

» Croyez, cher monsieur, à mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

» Signé : Eugène-Léon RENAULT. »

Ajoutons qu'un jurisconsulte éminent, à qui l'un de nos confrères demandait quelle pouvait être, à son avis, la suite juridique de l'affaire, aurait répondu que la carte de M. Léon Renault ne constituait aucun élément de l'accusation qui pèse sur le général Boulanger, puisque M. Trarieux, en la distrayant du dossier, ne s'exposait à aucune poursuite.

Chez les boulangistes, on continue à fonder, sur cette affaire, les espérances les plus vives, pour l'issue réservée aux travaux de la Haute-Cour.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 19 juin. — Le général Boulanger a adressé à M. Le Hérissé la lettre suivante :

« Londres, 18 juin 1889.

» Mon cher ami,

» Je reçois à l'instant votre dépêche me rendant compte de la splendide réunion du cirque Fernando, et je vous prie de transmettre aux orateurs, mes amis Laisant et Deroulède, mes bien vives félicitations.

» Assurez de toute ma reconnaissance les membres du bureau et les milliers d'assistants qui m'ont acclamé président d'honneur.

» La confiance dont ils m'ont honoré et les applaudissements qu'ils n'ont pas ménagés aux orateurs sont des gages précieux qu'ils ont donnés à la politique libérale du parti républicain national.

» Ils ont vigoureusement protesté contre les mesures dictatoriales de nos gouvernants, le guet-apens d'Angoulême et l'attentat au droit de réunion.

» Ces efforts me prouvent que je peux compter sur eux et je vous prie, mon cher ami, de leur dire que de mon côté je ne les oublie pas et lutte avec *toute mon énergie pour le triomphe prochain* de la République honnête.

» Mille fois merci et affectueusement à vous.

» Général BOULANGER. »

DANS LES COULOIRS
A LA CHAMBRE
L'incident Trarieux-Renault

Cet incident est aujourd'hui l'unique sujet de conversation dans les couloirs de la Chambre.

On s'attendait d'abord à une interpellation de M. le Hérissé, au début de la séance; mais, en arrivant à la Chambre, le député d'Ile-et-Vilaine déclare qu'il n'interpellera pas avant samedi ; il veut attendre, dit-il, le retour de ses amis d'Angoulême et aussi voir ce que fera le Garde des Sceaux à l'égard de M. Trarieux.

— Soyez tranquille, lui répond un ami du gouvernement, le garde des sceaux ne fera rien, pour la très bonne raison que le délit que vous reprochez à M. Trarieux n'existe que dans votre imagination.

» D'abord, comme juge d'instruction, M. Trarieux avait le droit de disposer des pièces du dossier qu'il jugeait sans importance et inutiles, soit à la défense, soit à l'accusation; cela se pratique tous les jours, et sans aucun inconvénient.

» Enfin, il n'est nullement prouvé que M. Trarieux ait écrit la lettre, dont vous parlez, à M. Léon Renault ; nous vous mettons au défi de la produire à la tribune.

— Mais j'ai eu cette lettre entre les mains, il y a deux jours, répond M. Le Hérissé.

— Comment se fait-il alors, réplique son interlocuteur, que M. Léon Renault, et même son fils, nient l'existence de cette lettre.

M. Le Hérissé se contente de dire : « Nous verrons bien samedi. »

La Commission du Panama

La Commission du Panama est unanimement favorable à la mesure en faveur du Panama ; elle fait des réserves sur les voies et moyens, et entendra ultérieurement le liquidateur et le ministre des finances.

Elle a nommé président M. Jules Roche et M. Godin de Vilaine secrétaire.

La Commission de l'armée

On assure qu'aucun membre du gouvernement ne demandera à être entendu par la Commission mixte ; le Cabinet se bornera à demander la mise à l'ordre du jour du projet de recrutement aussitôt après la discussion du budget et sur lequel la Chambre sera appelée à se prononcer.

Le régime des prisonniers

M. Constans a accepté de répondre vendredi à la question qui lui sera posée par M. Anatole de la Forge sur le régime des prisonniers à Sainte-Pélagie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 19 juin

Présidence de M CASIMIR PERIER, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre adopte après déclaration d'urgence la proposition de loi adoptée par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, sur la nationalité.

Question sur le choix des classiques dans les écoles primaires

M. le Président. — La parole est à M. de Lamarzelles pour une question à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. de Lamarzelle. — J'ai signalé l'année dernière déjà une violation de la loi en matière d'enseignement primaire et d'adjudication à propos de la grammaire Dacosta. (La gauche fait du tapage.)

M. de Lamarzelle, s'arrêtant. — J'attends le silence... (Il poursuit). Un arrêté du 16 juin 1881, concernant le choix des classiques dans les écoles primaires, détermine dans quelles conditions ce choix doit être fait et quelles sont les personnes qui doivent former la liste des livres.

A gauche, le tapage redouble, M. Casimir Périer est impuissant à le faire cesser.

M. de Lamarzelle. — J'irai jusqu'au bout.

A gauche. — Nouveaux cris : Aux voix ! le budget.

M. de Lamarzelle. — La liste étant dressée, les instituteurs ont la liberté absolue de choisir sur la liste.

Or, la grammaire de M. Dacosta n'a pas été choisie dans les conditions prévues par l'arrêté.

Il est vrai qu'on a appelé la Commission réglementaire à se prononcer ultérieurement; par un subterfuge, par un tour de passe-passe, La loi a donc été tournée, c'est-à-dire violée. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Cris. — Aux voix ! le budget !

M. de Lamarzelle. — D'autre part, je reconnais que la propriété littéraire de cette grammaire ne peut faire l'objet d'une adjudication ; il n'en est pas de même de l'impression qui est une affaire commerciale.

Je sollicite donc les explications de M. le ministre de l'instruction publique. (Applaudissements à droite.)

Réponse de M. Fallières

M. Fallières, ministre de l'instruction publique. — Il n'y a pas eu violation de la loi, car il n'y a pas de loi sur la matière.

Le conseil municipal a distribué cet ouvrage gratuitement, comme c'était son droit, puisqu'il figurait sur la liste officielle.

Le Conseil n'a donc rien imposé.

En ce qui concerne l'adjudication, le Conseil a encore usé de son droit, puisque le règlement sur la comptabilité publique autorise les marchés de gré à gré pour les objets qui n'auraient qu'un possesseur unique ; tel est le cas actuel. (Très bien ! à gauche.)

M. de Lamarzelle. — Je maintiens que les conditions prévues par l'arrêté n'ont pas été observées, et il en résulte que le Conseil municipal de Paris peut violer impunément la loi, et que nous vivons en plein régime de l'arbitraire. (Applaudissements à droite.)

Le budget des Beaux-Arts

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890.— Beaux-Arts.

M. Dellisse.— Des retards très préjudiciables aux entrepreneurs et aux intérêts de l'Etat sont apportés au paiement de certains mémoires.

En effet, les adjudicataires, ou s'abstiennent à l'avenir, ou majorent leurs prix pour parer à cette éventualité ; il est urgent de remédier à ces abus.

Autre question : La Chambre a voté, en 1887, un crédit de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille francs pour les nouveaux monte-charges de l'hôtel des postes, en y ajoutant un article prescrivant une enquête sur les responsabilités engagées par la mal-façon des premiers monte-charges.

Quelle suite a-t-il été donnée à cette décision ?

M. Fallières, ministre de l'instruction publique. — A la première question, je répondrai que l'Etat est un débiteur solvable et un bon payeur.

Quand il y a des comptes arriérés, c'est qu'il y a litige; tel est le cas pour les monte-charges.

Quant aux conclusions de l'enquête sur les monte-charges, elles seront bientôt communiquées à la Chambre.

M. Dellisse. — Il y a des mémoires arriérés en dehors des monte-charges.

Quant aux monte-charges, il avait été formellement promis par le gouvernement que les responsabilités seraient recherchées; il importe que cette affaire reçoive sa solution avant la fin de la présente législature. (Très bien! à droite.)

Les chapitres 1 à 13 (personnel et écoles des beaux-arts, conservatoires de musique) sont adoptés.

Chapitre 14 (théâtres nationaux).

Un long débat s'engage entre M. Mesureur et M. le ministre de l'instruction publique sur la question de la reconstruction de l'Opéra-Comique.

M. Michon. — Je demande la suppression des subventions aux théâtres nationaux rien de plus, ni de moins. (Rires.)

Si l'Etat est, comme on le dit, un chef de famille, il ne doit pas donner le superflu à ses enfants qui manquent du nécessaire.

Il n'y a rien de démocratique dans l'Opéra et dans les bals qui s'y donnent.

La sueur de l'ouvrier de la terre, de l'ouvrier des mines est infiniment plus intéressante que celle des demoiselles du corps de ballet. (Hilarité prolongée.)

Le chiffre de la Commission est adopté.

Les chapitres 15 à 17 (concerts populaires) sont adoptés.

Les chapitres 18 à 32 (manufactures nationales, palais nationaux) sont adoptés.

Tous les autres articles du budget des Beaux-Arts sont successivement adoptés sans modifications.

Le budget de la guerre

M. de Martimprey, député du Nord. — Je ne présenterai pas d'amendement, sachant bien le sort qui attend les propositions du côté droit de la Chambre. (Très bien ! très bien ! à droite).

J'examinerai, au point de vue général, le budget de la guerre; il y aura autre chose à faire pour le gouvernement qui remplacera celui-ci. (Bruit à gauche, applaudissements à droite) que de se traîner dans les errements qui ont prévalu depuis trop d'années.

Il y aura des réformes profondes à faire dans ce budget. Le premier effort de la Chambre future devra tendre à réduire le plus possible le budget extraordinaire.

L'orateur dit que les effectifs n'ont pas augmenté ; cependant, les crédits sont beaucoup plus élevés aujourd'hui, cela vient de ce qu'on dépense trop pour les accessoires.

L'orateur examine ensuite toutes les économies qu'il serait possible suivant lui de réaliser, et conclut en disant que l'œuvre réformatrice appartient à ses successeurs.

Les chapitres 1 à 12 sont adoptés.

La suite de la discussion est ajournée. (Cris : à demain ! à vendredi !)

M. Burdeau, rapporteur, s'en rapporte à la Chambre.

M. Michon dit que la meilleure manière de célébrer les hommes de 1789 est de travailler comme eux.

La Chambre décide de siéger demain. La séance est levée.

PROMENADES
à l'Exposition universelle
XIII
LE CHAMP DE MARS

Si la conception générale du plan de l'Exposition actuelle laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'ordre et de la classification, si la disposition des groupes et des classes est loin de valoir celle appliquée par l'illustre M. Le Play en 1867 et reprise en grande partie par M. Krantz en 1878, si l'enseignement industriel et technique qui devrait découler de ces grandes assises du travail est presque totalement perdu, le pittoresque, par contre, nous l'avons dit, s'y donne libre carrière, et produit des effets surprenants.

Notre siècle n'est pas celui des grandes décou-

BOURSE DE PARIS

du jeudi 20 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
85 40	3 0/0	85 70	85 45	85 40
101 40	4 1/2 0/0 1883	101 77	104 50	101 77
97 15	Italien 5 0/0	97 10	97 05	97 22
16 40	Turc 4 0/0	16 57	16 42	16 57
461 25	Egypte 6 0/0	462 81	461 25	461 87
75 3/4	Extérieure 4 0/0	76 5/16	75 3/4	76 19/32
86 3/16	Hongrois 4 0/0	87 1/8	86 3/16	87 3/16
.. ./.	Portugais 3 0/0	68 ./.	.. ./.	68 ./.
98 ./.	Consolidés anglais	97 15/16	98 ./.	97 16
90 1/2	Russe 1880	90 15/16	90 ./.	90 3/4
.. ./.	Russe 1889	91 7/16	90 1/2	91 1/2
	Sociétés de crédit			
4050 ..	Banque de France	.... ..	4075 ..	4070 ..
525 ..	Banque d'Escompte	.... ..	520 ..	523 ..
760 ..	Banque de Paris	762 .	755 ..	761 ..
1337 50	Crédit Foncier	1336	1330 ..	1334 ..
435 ..	Crédit Mobilier	.... ..	432 ..	436 ..
670 ..	Crédit Lyonnais	675 ..	668 ..	675 ..
532 50	Banque Ottomane	536 25	531 56	535 ..
	Chemins de fer			
1785 ..	Nord	1795	1772 ..	1786 25
1330 ..	Paris-Lyon-Méditer	1336 .	1327 .	1340 .
1345 ..	Orléans	. .	. .	1343 ..
511 25	Autrichiens	512 ..	515	512 .
262 50	Lombards	265 ..	265	263 .
400 ..	Nord Espagne	401 ..	390	400 ..
310 ..	Saragosse	311 .	305	313 ..
	Valeurs diverses			
1325 ..	Gaz Parisien	.... ..	1320 .	1322 .
16 ..	Métaux		.. ..	18 75
57 ..	Panama		53 ..	56 .
2372 50	Suez	2375 .	2360 ..	2375 ..
	Mines			
278 12	Rio-Tinto	277 ..	278 12	278 50
88 75	Tharsis	.. ..	88 75	89 37
.. ..	de Beers	. .	..	.. .

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 20 juin 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
85 40 ./.	3 0/0	85 50 ./.
88 50 ./.	3 0/0 amortissable	88 40 ./.
104 40 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 60 ./.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le procès d'Angoulême

Angoulême, 20 juin. — MM. Laguerre, Deroulède et Laisant sont arrivés, ce matin, à 6 heures 45, par une pluie très forte.

Au moment de l'arrivée du train, peu de monde à la gare.

Les mêmes mesures d'ordre qu'hier avaient été prises.

Il n'y a eu aucun incident.

MM. Laguerre, Deroulède et Laisant sont montés en voiture, et se sont fait conduire à l'Hôtel du Palais.

Les armements suisses

Berne, 20 juin. — Le Conseil fédéral a présenté, à la Chambre, un arrêté concernant l'introduction dans l'infanterie d'élite, la Landwerh, la cavalerie et le génie, de nouvelles armes à feu conformes au modèle à répétition, arrêté en 1889.

Les nouveaux fusils et les nouvelles munitions seront fabriqués à bref délai. Un crédit sera présenté à la prochaine session, en attendant que le Conseil fédéral soit autorisé à contracter un emprunt de 16 millions environ.

Au conseil des ministres. — La loi militaire. — La reconstruction de l'Opéra-Comique. — Nominations de trésoriers-généraux.

Paris, 20 juin. — Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le Conseil s'est occupé de la loi militaire ; il a décidé de provoquer un discours à la Chambre aussitôt après la discussion du budget et fera valoir, soit devant la commission, soit devant la Chambre, les raisons qui rentrent dans le vote de la loi nécessaire avant la séparation des Chambres.

Le Conseil a autorisé M. Fallières à déposer un projet pour la reconstruction de l'Opéra-Comique sur l'emplacement actuel.

M. Carnot a signé les nominations suivantes de trésoriers généraux : MM. Froidefond, trésorier général, est nommé à Caen; Busseuil, trésorier à Troyes, est nommé à La Rochelle ; Desmazes, trésorier à Bourges, est nommé à Troyes ; Cauvain, trésorier à Annecy, est nommé à Bourges ; Decharbonnières, trésorier à Mende, est nommé à Annecy; Chomereau-Lamotte, receveur à Neufchâtel, est nommé à Mende; Grenier, ancien préfet, est nommé trésorier à Auch; Lafarge, ancien préfet, est nommé receveur à Neufchâtel.

La santé de Guillaume III

La Haye, 20 juin. — La santé du roi de Hollande est de nouveau très ébranlée.

On signale une rechute sérieuse.

Un nouveau procès Geffcken. — Poursuites contre un bibliothécaire suédois. — Négociations secrètes en vue d'une union scandinave.

Copenhague, 20 juin. — Les efforts des gouvernements suédois et danois pour empêcher la divulgation des négociations secrètes conduites entre les deux pays en 1863-64, époque de la guerre du Sleswig, ont échoué.

Le ministère suédois renouvelle contre le bibliothécaire de Quanten, confident de Charles XV, la persécution dirigée dernièrement contre le baron Geffcken, avec cette différence, toutefois, qu'en Suède, une affaire Geffcken est impossible, car l'opinion publique défend M. de Quanten.

Un meeting populaire a répondu, en effet, à la saisie des mémoires de Quanten contenant les révélations jugées compromettantes et aux poursuites intentées, par une protestation énergique déclarant que la Constitution accordait à chaque Suédois la liberté de publier ce qu'il voulait, sans que les autorités interviennent arbitrairement, et exprimant l'espoir que le juge se souviendra que sa décision doit s'inspirer aux principes de libertés de la presse et d'opinion garanties par la Constitution. Toute la Scandinavie attend, anxieuse, la décision du juge d'instruction.

En attendant, nous avons eu a Copenhague le texte complet de la publication interdite, agrémenté d'indiscrétions des personnages mêlés aux négociations.

En voici la substance : Charles XV voulait restaurer l'union des trois pays scandinaves en vue de contrebalancer l'influence grandissante de la Prusse. Une longue correspondance s'engagea avec le roi de Danemark, Frédéric VII, et, bien que connue du ministère, conservait un caractère privé. M. de Quanten transmettait les lettres des souverains et a joué ainsi un rôle prépondérant dans ces négociations dont le succès tint à un cheveu.

En réponse aux menaces de la Prusse, l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Norwège allaient conclure une convention militaire défensive. Malheureusement, Frédéric VII mourut et la convention ne fut pas signée.

Immédiatement après l'accession au trône de Christian IX, la guerre éclata. Cependant Charles XV n'abandonna pas son projet, et, se sentant soutenu par l'opinion publique, qui ne voulait pas l'écrasement et la spoliation du Danemark, il envoya, en mars 1864, M. de Quanten en mission secrète à Copenhague. L'influence de ce dernier, jointe à la tournure menaçante des opérations militaires, déterminèrent la reprise des pourparlers.

Le 20 avril, une lettre de Charles XV apporta des propositions formelles relatives à une union scandinave ; ce document, très curieux, est daté du 18 avril, jour de la sanglante et glorieuse défaite des Danois écrasés par le nombre à Duppel.

Les trois royaumes scandinaves, disait le document, formeront une confédération politique pour la défense des pays communs. Un Parlement fédéral siègera à Gothembourg ou à Copenhague. La Suède et la Norwège conseillaient l'abandon des parties allemandes du Sleswig-Holstein ; par contre, elles promettaient une action militaire et diplomatique énergique en vue d'empêcher l'annexion injuste des districts danois. Enfin, les couronnes des trois royaumes devaient être plus tard réunies sur la tête du prince royal actuel du Danemark, époux de l'unique fille de Charles XV.

Les hésitations du roi Christian IX et l'opposition du ministre Monrad, dont la politique néfaste est responsable de la mutilation du Danemark compromirent tout. Tiraillé par des influences diverses, au lieu, selon le conseil habile de Charles XV, de sacrifier une partie pour sauver le tout, il persista à vouloir — quoique le brave petit Danemark fut vaincu et épuisé — à prétendre, à la conférence de Londres, à la conservation intégrale des duchés.

Devant pareil aveuglement, Charles XV, inutilement compromis après ses généreuses et infructueuses tentatives, renonça à son projet. La spoliation s'accomplit, la Prusse posa le premier jalon sur la route de Sadowa à Sedan.

Telles sont les curieuses révélations de M. de Quanten.

Il est compréhensible qu'elles ne soient pas agréables au roi de Danemark, auquel l'opinion publique a attribué la responsabilité de la perte des duchés.

Le souvenir de la conduite patriotique de Charles XV sera également désagréable au roi Oscar, au moment où il semble renier la politique nationale de son frère, adoré de la Suède, pour contracter des alliances suspectes contraires aux traditions de la Scandinavie.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES
LE CRIME DE LA RUE DAUBENTON
ARRESTATION DANS L'EURE DE L'ASSASSIN PRÉSUMÉ

Ainsi que nous l'avons dit, à la suite des révélations qui lui ont été faites, M. de Brix, juge d'instruction, finit par avoir la conviction que l'assassinat odieux que l'on sait avait été accompli par un jeune homme âgé d'une vingtaine d'années qui avait disparu depuis le 5 juin et dont il possédait le signalement très exact.

Aussitôt un mandat d'amener contre cet individu fut adressé dans toutes les directions..

Lundi soir, deux gendarmes qui traversaient la grande route à la Haie-de-Routot (Eure) aperçurent un jeune homme qui prenait la direction du village et qui, en les apercevant, eut l'air embarrassé. Ils le questionnèrent et lui demandèrent ses papiers. Alors d'un mouvement brusque, le jeune homme saisit dans ses poches les papiers qu'il portait sur lui, les déchira et les dispersa au vent.

Son état d'exaltation fit que les gendarmes eurent de plus en plus l'idée qu'ils se trouvaient en face d'un malfaiteur. L'un d'eux consulta le signalement envoyé par le parquet de Lille et constata que le singulier voyageur y répondait absolument.

On l'emmena à la gendarmerie où on le fouilla. L'examen, fait avec la plus grande minutie, fit découvrir deux taches de sang sur ses vêtements. Il y avait du sang dans ses poches et — on se souviendra de ce que nous avons dit à cette époque — l'assassin de Roubaix ne s'était pas lavé les mains après son crime et les avait probablement dissimulées dans ses poches.

Interrogé sur cette particularité, le jeune homme refusa toute explication. Enfin, mis en demeure de donner l'emploi de son temps dans les premiers jours de juin, il se renferma dans le mutisme le plus absolu. Ce n'est qu'après beaucoup de difficultés qu'il déclara se nommer Constant-René Remy. Est-ce bien là son nom? Il est probable que non. Il avoua avoir commis il y a quelque temps un vol de 300 fr. Il a le corps couvert de tatouages bizarres.

Se trouve-t-on en présence de l'assassin de Roubaix? Il y a des présomptions très graves jusqu'à présent. L'enquête menée avec activité permettra sans doute d'élucider complètement la question.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

Entrée solennelle de Mgr l'archevêque à Cambrai. — Jeudi, à l'issue de la messe capitulaire, M. l'abbé Mignot, vicaire général de Soissons, sous-délégué de S. Ex. Mgr. Rotelli, Nonce apostolique, a procédé à l'exécution du décret consistorial relatif à la nouvelle délimitation des deux diocèses de Cambrai et de Tournai.

La prise de possession canonique de Mgr l'archevêque élu a eu lieu ensuite en vertu d'une procuration de Sa Grandeur.

L'entrée solennelle de Mgr l'archevêque à Cambrai est fixée à mardi 25 juin, vers onze heures du matin.

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque a donné des ordres pour qu'à l'occasion de son entrée solennelle à Cambrai une distribution de pain et de viande fût faite à tous les pauvres de la ville.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

20 juin.

ROUBAIX-TOURCOING. — La situation reste toujours calme à prix inchangés. Les transactions manquent encore d'importance ; elles n'atteignent aujourd'hui que 25,000 kil. dont sur juin 5.000 kil. à 5.85; sur septembre 5.000 à 5.90 et 5.000 à 5.92 1/2 ; sur janvier 10.000 à 5.80, le tout en peigné contrat 1.

ANVERS. — Marché calme sans changement dans les cours.

On a traité en peignés allemands 15.000 k. sur août, 25.000 sur septembre, 10.000 sur novembre, et 10.000 sur mars ; ensemble 60.000 kilos.

LE HAVRE. — Les cours accusent de la fermeté pour les mois rapprochés mais ils sont plus faibles; les affaires sont nulles.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES

Une vente publique de laines aura lieu le jeudi 18 juillet prochain.

Les quantités à exposer devront être annoncées à M. A. Defrenne, courtier-juré, pour le samedi 13 et rendues le lundi 15 juillet dans ses magasins spéciaux, boulevard d'Halluin.

Nota. — Toute marchandise qui ne serait pas livrée dans les délais mentionnés sera formellement refusée.

Tout lot pour lequel la limite de vente n'aura pas été envoyée par écrit sera adjugé d'office au plus offrant.

Tout lot qui aura été catalogué ne pourra être retiré.

Une mention speciale doit être faite pour les lots renfermant des matières étrangères mélangées à la laine au peignage aucun ou en filature.

S'adresser pour tous renseignements à M. A. Defrenne, courtier.

LES VENTES DE LAINES A LONDRES

Londres, 19 juin, 6 heures soir. — L'animation au marché est croissante. Les anglais sont très ardents et la hausse tend à se généraliser. Le négoce français est calme et la fabrique opère couramment.